

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# Les primes d'assurance-maladie vont augmenter de 6.1% en moyenne en 2023

Comme ailleurs en Suisse, les primes de l'assurance obligatoire des soins dans le canton de Vaud afficheront une importante hausse en 2023. L'augmentation moyenne correspondra à +21.30 francs par mois. Dès aujourd'hui, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) propose une page Internet www.vd.ch/primes qui explique de manière simple comment optimiser ses primes. À partir de lundi 17 octobre, une permanence téléphonique cantonale (tél. 058 611 11 75) répondra aux questions des citoyennes et des citoyens qui, dans l'intervalle, auront reçu les décisions de primes et les aidera à évaluer si un changement d'assurance ou de modèle leur permettra de diminuer leur facture.

En 2023, la prime moyenne de l'assurance-maladie de base connaîtra une augmentation importante dans le canton de Vaud. Cette hausse moyenne de +6.1%, tous modèles, âges et régions de primes confondus, correspondra à +21.30 francs par mois. Les primes standards (franchise à 300 francs avec couverture accident) augmenteront en moyenne de +5% ou +27.20 francs par mois pour les adultes, de +4.7% ou +19.60 francs par mois pour les jeunes et de +4.6% ou +6.20 francs par mois pour les enfants. Dans l'ensemble, l'augmentation de la prime moyenne cantonale sera plus importante dans la région 1 que dans la région 2.

Cette hausse des primes s'observe non seulement dans le canton de Vaud, mais partout en Suisse (augmentation de 6.6% en moyenne). Elle s'explique essentiellement par deux éléments. D'abord, en 2021, les primes n'ont pas permis de couvrir l'évolution des coûts de l'année, il s'agit donc d'un effet de rattrapage. Ensuite, les assureurs actifs dans le canton de Vaud anticipent qu'en moyenne les coûts continueront de croître en 2023, à hauteur de +3.8%.

#### Environ 278'000 assurés vaudois toucheront un subside

Grâce au système vaudois de subsides qui limite la charge d'assurance-maladie par rapport au revenu, entré en vigueur en 2019, environ 278'000 personnes subsidiées verront leur facture pas ou peu augmenter. « Dans un contexte difficile pour les ménages, avec une inflation générale des biens de consommation et une forte hausse des prix de l'énergie, le subside à l'assurance-maladie permet d'atténuer fortement la hausse des coûts de la santé pour un tiers de la population vaudoise et de protéger ainsi

une partie de leur pouvoir d'achat », explique Rebecca Ruiz, Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Page dédiée www.vd.ch/primes et permanence téléphonique en octobre Malgré ce dispositif, une partie de la classe moyenne qui ne touche pas de subsides sera confrontée, avec une augmentation de cette ampleur, à un impact important sur son budget. Pour informer et accompagner la population, le DSAS met en place un dispositif pour aider toute personne qui le souhaite dans les démarches à entreprendre pour tenter de baisser sa facture d'assurance-maladie.

Dès aujourd'hui, le DSAS met ainsi en ligne une page internet www.vd.ch/primes qui explique de manière simple comment optimiser ses primes, par exemple en changeant d'assurance ou de modèle. Aussi, du 17 octobre au 30 novembre, une permanence téléphonique cantonale (tél. 058 611 11 75 / du lundi au vendredi de 8h à 17h) répondra aux questions en lien avec les primes 2023. Les répondants accompagneront toutes les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches administratives en les orientant, au besoin, vers les partenaires du DSAS.

# Des réserves toujours excessives

Au 1er janvier 2022, les réserves en francs des assureurs LAMal en Suisse n'ont baissé que de 303 millions de francs (-2.4%) par rapport au 1er janvier 2021, conservant un niveau de plus de 12 milliards de francs. Les réserves minimales ont en revanche augmenté en raison d'une hausse des risques tels que la pandémie Covid, la situation économique actuelle et le marché des crédits et des capitaux. Force est de constater que les efforts de quelques assureurs n'ont pas eu un grand impact sur la réduction des réserves excessives. « Avec la baisse du pouvoir d'achat de la population, il est crucial de veiller à ce que les primes d'assurance soient adéquates. Il convient donc de poursuivre les efforts pour réduire les réserves excessives des assureurs concernés », souligne Rebecca Ruiz.

## Mesures mises en place pour maîtriser l'évolution des coûts

L'augmentation continue des primes souligne l'urgence d'une meilleure maîtrise des coûts de l'assurance obligatoire des soins. Le Canton de Vaud soutient ainsi plusieurs projets de réforme discutés actuellement aux Chambres fédérales tels que la différenciation du tarif ambulatoire entre médecins de premier recours et spécialistes ou les travaux en matière de forfaits ambulatoires pour certaines interventions. Il soutient également la fixation d'objectifs de coûts et de volumes dans les conventions tarifaires.

Au niveau cantonal, depuis 2012, le Canton de Vaud a mis en place un système de financement qui incite les hôpitaux à contenir le nombre d'hospitalisations. Cette mesure a permis de maîtriser l'augmentation du nombre d'hospitalisations et obtenir un coût par assuré inférieur à la moyenne suisse. Cette mesure a également favorisé le transfert des activités stationnaires vers l'ambulatoire, comme préconisé par la Confédération.

Dans le domaine ambulatoire, la LAMal prévoit un nombre limité d'outils d'intervention pour les cantons. Le DSAS, en concertation avec la Société vaudoise de médecine (SVM), est en train de travailler sur la mise en œuvre de la réglementation des admissions des nouveaux médecins dans les spécialités qui présenteraient une offre excessive. Enfin, le Canton de Vaud connaît également des mesures pour soutenir la médecine de premier recours, qui offre une réponse efficace à une grande partie des

problèmes de santé de la population vaudoise.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 septembre 2022

## RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS),

021 316 50 04

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale, 021 316 51 44